

Préface

M. Mourad MEDELICI
Président du Conseil constitutionnel

La Revue du Conseil constitutionnel, dans son numéro 3, comporte des études et des analyses juridiques axées essentiellement sur la relation entre les normes du droit international et les règles du droit constitutionnel, le contrôle de constitutionnalité des traités et les conditions de leur application par le juge algérien. Elle comporte également deux réflexions, fort intéressantes, sur les mécanismes et les instruments d'intervention du Parlement, dont l'une porte sur la nécessaire réforme de certaines dispositions constitutionnelles régissant l'exercice de l'acte législatif parlementaire, en vue d'accroître et d'améliorer son efficacité.

Au niveau de la Rubrique consacrée aux activités internationales du Conseil constitutionnel, nous reprenons la communication présentée, à l'occasion du 16^{ème} Congrès des Cours constitutionnelles européennes, tenu à Vienne au mois de mai dernier. Notre institution a participé à ce forum de juridictions européennes de contrôle de constitutionnalité, en qualité de représentante de la Conférence de Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA) qui l'avait mandaté à cet effet. Au nom de cet espace africain de justice constitutionnelle, nous avons appelé à une coopération fondée sur les valeurs universelles mais aussi sur le respect de nos spécificités, en tant qu'africains, pour l'édification de systèmes politiques garantissant le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la stabilité et le développement durable.

Au niveau national, nous nous sommes arrêtés sur la journée qui a été organisée le 23 février 2014, en commémoration du 25^{ème} anniversaire de la création du Conseil constitutionnel. Ce moment fort dans la vie de notre institution, qui a vu la participation d'anciens présidents du Conseil, a été l'occasion, pour nous, de mettre en valeur la qualité de la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Cette jurisprudence qui a permis à notre Institution d'associer ses efforts à ceux des autres institutions constitutionnelles du pays, pour apporter sa contribution à la consécration de l'Etat de droit et son corollaire : la protection et la promotion des droits et libertés individuels et collectifs.

Cette journée commémorative nous a aussi permis de nous projeter sur l'avenir, puisqu'elle a constitué le point de départ à la mise en place d'un programme d'activités scientifiques et culturels diverses qui s'étalera sur toute l'année 2014. L'objectif étant de permettre à l'Institution de s'ouvrir davantage sur le monde universitaire et la société civile, notamment les jeunes, en vue d'encourager la recherche en droit constitutionnel et la diffusion de la culture constitutionnelle dans le pays.

Dans ce cadre, une convention cadre a été signée le 26 juin 2014 entre le Centre d'Etudes et de Recherche constitutionnelle, relevant du Conseil constitutionnel, et la Direction générale de la Recherche scientifique et du Développement technologique auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Cette convention vise à fixer le cadre de concertation, de partenariat et de coordination entre les deux parties, dans les domaines en relation avec les missions de notre Institution.

Cette convention constituera ainsi, le cadre privilégié pour tisser des liens forts et solides entre la Revue et les professeurs et chercheurs universitaires en droit en général et en droit constitutionnel en particulier. L'espace de la Revue leur sera grand ouvert pour apporter leur contribution à travers des réflexions de qualité qui ne manqueront pas de susciter l'intérêt général.

Par ailleurs, la Revue poursuit dans un souci de rendre la production jurisprudentielle algérienne accessible à tous, la publication d'une synthèse des décisions que le Conseil constitutionnel a rendues antérieurement.

En outre et pour accroître son audience, la Revue publie, à partir de ce numéro, des résumés en langue française, des articles rédigés en langue arabe et inversement.

Enfin, en résumé, je me dois de dire que la Revue, malgré son jeune âge, suscite, déjà, un intérêt certain de la part d'un lectorat de plus en plus grand. Elle poursuit donc, l'objectif que nous lui avons fixé. Nul doute, qu'elle ne manquera pas de monter en puissance pour devenir, comme nous le souhaitons, une tribune privilégiée et un espace propice pour approfondir l'analyse et la réflexion sur des thèmes qui animent la vie de notre institution.